



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2023-25

Nombre de représentants
au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 10
pouvoirs : 9

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 11 octobre 2023

Date d'envoi des rapports : 11 octobre 2023

PRESENTS :

Mesdames Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Dominique GOMBERT, Emilie SAULES-LE-BARS, Florence PHILIPPE, Graziella PIERINI, Régine TAUSSAT.
Messieurs Joseph DONORE, Yves MAZARS, Nicolas WÖHREL.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Joseph DONORE
Madame Isabelle BAILLET-SUDRE à Madame Emilie SAULES-LE-BARS
Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI
Madame Francine LAFON à Madame Régine TAUSSAT
Madame Christine PRESNE à Madame Martine CENSI
Madame Nathalie PUEL à Madame Michèle BUESSINGER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Dominique GOMBERT
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Florence PHILIPPE
Madame Nadine TUFFERY à Monsieur Nicolas WÖHREL

Absents EXCUSÉS :

Madame Monique ALIES
Monsieur Claude ASSIER
Madame Sylvie BOUCHAUD
Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Monsieur Alain NAYRAC
Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-VALADIER
Madame Michèle VINCENT

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

**Rapport Social Unique
2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 11 octobre 2023

Considérant le rapport adressé le 11 octobre 2023,

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 9 octobre 2023

Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Déposé en Préfecture le

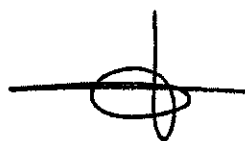
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Adopte le Rapport Social Unique du Conservatoire, établi au titre de l'année 2021, joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical line crossing it, and a loop that encircles the intersection.

Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport Social Unique 2021

.....
Date de décision: 19/10/2023

Date de réception de l'accusé 08/11/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20231019_25

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20231019-20231019_25-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Delib_25.pdf (99_DE-012-251200986-20231019-20231019_25-DE-1-1_1.pdf)



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

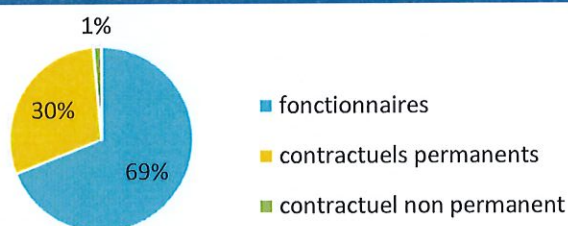
➔ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Aveyron.

Effectifs

➔ 85 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 57 fonctionnaires
- > 19 contractuels permanents
- > 6 contractuel non permanent



➔ 3 contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emploi non permanent

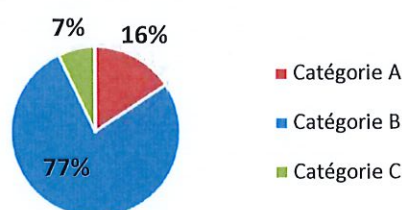
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

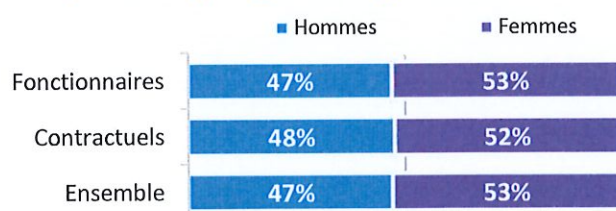
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	10%		7%
Technique		5%	1%
Culturelle	90%	95%	91%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

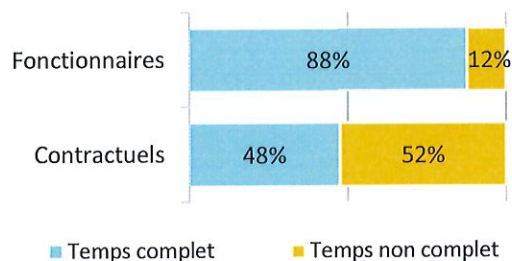


➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Assistants d'enseignement artistique	76%
Professeurs d'enseignement artistique	14%
Adjoints administratifs	7%
Techniciens	1%
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	1%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	14%	55%

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	50.26	de 50 ans et +
Contractuels permanents	46.31	
Ensemble des permanents	49.07	de 30 à 49 ans
Tranche d'âge		de - de 30 ans
Contractuel non permanent	de 20 à 25	

— Heures travaillées

➔ 113 441 heures travaillées rémunérées en 2021

— Positions particulières

- > 1 agent mis à disposition dans la collectivité
- > 1 agent en disponibilité
- > 1 agent détaché dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2021, 6 arrivées d'agents permanents et 5 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
69 agents	70 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-2.0%
Contractuels	↗	10.5%
Ensemble	↗	1.4%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	2
Mise en disponibilité	1
Démission	1
Départ à la retraite	1

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	3
Remplacements (contractuels)	3

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 10 avancements d'échelon et un avancement de grade

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 90.24 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	3 034 858 €	Charges de personnel*	2 738 520 €	➔	Soit 90.24 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 827 153 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	8 615 €
Primes et indemnités versées :	65 449 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	3 781 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	5 098 €		
Supplément familial de traitement :	14 972 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

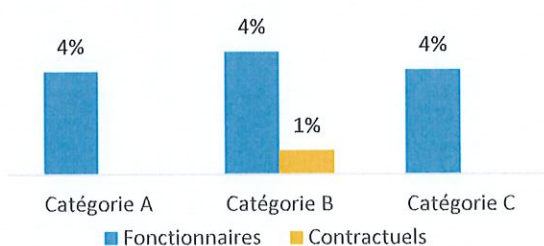
Répartition de la rémunération annuelle brute par catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative					147 448	
Technique				28 415		
Culturelle	414 971		946 821	289 498		
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières						

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 3.58 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	4.16%
Contractuels sur emplois permanents	0.86%
Ensemble	3.58%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place pour les fonctionnaires.
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire.
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels.

Absences

➔ Taux d'absentéisme global en 2021: 1.80

	Nombre d'arrêts	Nombre de jours d'arrêt	Nombre de personnes
Enseignants	42	393	25
Administratifs	11	164	5
Technique	1	2	1
TOTAL	54	559	31

- ➔ Moyenne de 6.50 jours par agent (effectif global)
- ➔ 36 % d'effectif concerné par un arrêt de travail
- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ **Aucun accident du travail déclaré en 2021**

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ Cotisation au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

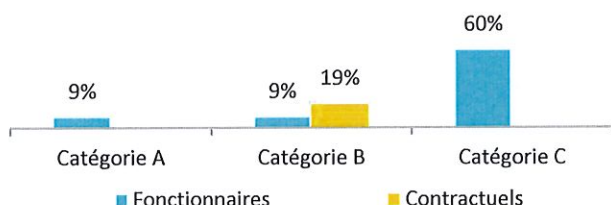
Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

➔ En 2021, 1,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

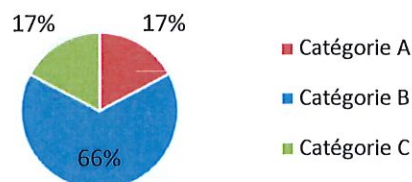
Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



CNFPT : 15 508,11€

➔ 29 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0.4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	69%
Autres organismes	31%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Prestations sociales servies directement aux agents :

- Titres restaurant
- Gardes enfants
- Séjours d'enfants
- Aides à la famille (enfants handicapés)
- Évènements familiaux (naissances, mariages, décès)
- Avances remboursables
- Inscription en qualité d'élève au Conservatoire

50 179,12 € dont :

- ⇒ 46 605 € Titres restaurants
- ⇒ 3 574,12 € Autres prestations sociales

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

➔ Comité Technique Territorial

1 réunion en 2021 dans la collectivité